



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2019

Date de la convocation : 04 Décembre 2019

Date d'affichage :

L'an deux mille dix-neuf, le neuf Décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Dominique LEBLOND, Maire-Adjoint.

**Présents** : CLAISSE Sophie, COIGNOUX Grégory, FOREST Laëtitia, LE REZIO Patrick, LEBLOND Dominique, MENUS Sophie, OHLERT Annick, PIERRET Frédéric, RICHARD Gilbert, ROGER Benoît, SIMPHAL Frédéric, STRACZEK Arnaud

**Représentés** : LAMBERT Michèle par LEBLOND Dominique, RIBEIRO Carole par Arnaud STRACZEK

**Absents excusés** : BIENAIMÉ Estelle

**Secrétaire** : Monsieur SIMPHAL Frédéric

### 2019-090 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Madame Le Maire-Adjoint donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de cette réunion.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12+2	14	0	0	0

### 2019-091 - Budget principal : décision modificative n°1.

Madame le Maire-Adjoint rappelle à l'assemblée que la commune loue le logement sis 1B place du Quartier Mangin à Melle Peggy DUPRÉ. A ce titre, la commune a reçu du locataire le dépôt de garantie d'un montant de 390 €.

Les prévisions budgétaires ne permettent pas d'encaisser ce chèque.

Après avoir entendu Mme le Maire-Adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les prévisions budgétaires comme suit :

#### **Investissement**

Recettes

- Article 165 - Chapitre 16 (dépôts et cautionnements) : + 65 €
- Article 1347 - Chapitre 13 (DSIL) : - 65 €

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12+2	14	0	0	0

**2019-092 - Commission des fêtes : procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2019.**

Monsieur le Maire-Adjoint donne lecture du procès-verbal de la réunion de la commission des fêtes qui s'est tenue le 6 novembre 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce compte-rendu.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

**2019-093 - Commission des travaux : procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2019.**

Madame le Maire-Adjoint donne lecture du procès-verbal de la réunion de la commission des travaux qui s'est tenue le 6 décembre 2019.

Une précision est apportée en séance : la nouvelle estimation pour le projet de cheminement piéton entre les deux écoles s'élève à 18 648 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce compte-rendu.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

**2019-094 - Aisne Partenariat Investissement : demande de subvention.**

Vu les dispositions générales du dispositif « Aisne Partenariat Investissement » approuvées le 4 décembre 2017 par les élus départementaux ;  
Après avoir approuvé le compte-rendu de la commission de travaux du 6 décembre 2019 ;

Considérant que la commune peut obtenir des aides du Département de l'Aisne dans le cadre de l'Aisne Partenariat Investissement (API).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les projets suivants :
  - Illumination de l'église pour un montant prévisionnel de 14 512.52 € HT (NA à TVA) ;
  - Travaux électriques et de mise en sécurité à l'église pour un montant prévisionnel de 3 427.50 € HT soit 4 113 € TTC ;
  - Création d'une aire de jeux aux abords du tennis couvert pour un montant prévisionnel de 32 734 € HT soit 39 280.80 € TTC ;
- Décide que le montant des travaux sera prévu au budget primitif 2020.
- Sollicite l'accompagnement financier du Département dans le cadre de l'Aisne Partenariat Investissement (API).
- Adopte les plans de financement.
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

**2019-095 - Aisne Partenariat Voirie : demande de subvention.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite des subventions au titre du dispositif APV 2020 pour les travaux suivants :

NATURE DES TRAVAUX	APPELLATION ET N° DE LA VOIE	LONGUEUR	MONTANT DE L'OPERATION T.T.C	MONTANT DE L'OPERATION H.T.
Réfection de voirie	Rue des Bois VC N°18	250 ml	111 804.00 €	93 170.00 €
Réfection de voirie	Rue de Vendôme (partie haute) VC N°9	80 ml	17 144.40 €	14 287.00 €
Réfection de trottoirs	Rue du Colonel Chépy RD N°26	100 ml	20 520.00 €	17 100.00 €
Création d'un cheminement piéton	Rue de l'église VC N°8	205 ml	18 648.00 €	15 540.00 €
<b>TOTAUX</b>			<b>168 116.00 €</b>	<b>140 097.00 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'engage :

- à affecter ces travaux sur le budget communal 2020,
- à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification de la subvention.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12+2	14	0	0	0

**2019-096 - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : demande de subvention.**

Après avoir approuvé le compte-rendu de la commission de travaux du 6 décembre 2019 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les projets suivants :
  - Illumination de l'église pour un montant prévisionnel de 14 512.52 € HT (NA à TVA) ;
  - Travaux électriques et de mise en sécurité à l'église pour un montant prévisionnel de 3 427.50 € HT soit 4 113 € TTC ;
  - Création d'une aire de jeux aux abords du tennis couvert pour un montant prévisionnel de 32 734 € HT soit 39 280.80 € TTC ;
- Décide que le montant des travaux sera prévu au budget primitif 2020.
- sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, et s'engage à prendre le solde à sa charge ;
- Adopte les plans de financement.
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces concernant ces dossiers.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12+2	14	0	0	0

**2019-097 - Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020.**

Madame le Maire-Adjoint rappelle les dispositions prévues par l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre :

« ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants [...] sont inscrits au budget lors de son adoption. »

Il est proposé au conseil municipal, dans l'attente de l'adoption du prochain budget, d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2019 (hors chapitre 16 : Remboursement d'emprunts), ainsi que pour les trois services annexes.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2020, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette), pour le budget principal et les services annexes de l'assainissement, de l'eau et des locaux commerciaux.
- **PRÉCISE** que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2020, aux opérations prévues.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

**2019-098 - Tarifs municipaux 2020.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 comme présentés dans le document annexé à la présente délibération.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

**Informations :**

- Droit de Prémption Urbain : Par arrêté du 6 décembre 2019, Mme le Maire a renoncé au droit de préemption urbain pour la propriété de M. et Mme HENON, sise 5 rue de Vendôme, cadastrée AB 733, d'une superficie de 3123m<sup>2</sup>, vendue 215 000 €.
- Vœux au personnel communal : ils se tiendront le vendredi 13 décembre à 18h30 en mairie.
- Date des vœux (rectificatif) : ils se tiendront le mardi 21 janvier 2020 à 18h30.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.

Fait à COUVRON-ET-AUMENCOURT, les jours, mois et an susdits

Le Maire,  
Carole RIBEIRO

Le secrétaire de séance,  
Frédéric SIMPHAL



Carole RIBEIRO

CAROLE RIBEIRO  
2019.12.12 14:43:02 +0100  
Ref:20191212\_135338\_1-1-O  
Signature numérique  
Maire